



9 juillet 2021

# Rapport de consultation

**Consultation virtuelle du 17 juin 2021**

**Consultation écrite du 18 juin au 2 juillet 2021**



# Projets de règlement présentés

## **L-2001-3785**

Projet de règlement modifiant le règlement L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé sur le boulevard Sainte-Rose, entre la 14e et la 15e Avenue

## **L-2001-3786**

Projet de règlement modifiant le règlement L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé du côté nord du boulevard Saint-Elzéar Ouest, à l'est de la rue Elsa-Triolet

## *L-12825*

Projet de règlement prévoyant des règles transitoires pour l'application de la réglementation d'urbanisme dans le cadre de l'adoption du Code de l'urbanisme de la Ville de Laval (à présenter ultérieurement)

# Rapport de consultation

## Statistiques

### Consultation virtuelle

- 4 personnes ont pris parole

### Consultation écrite

- 5 courriels ont été reçus
- 0 lettre reçue

# L-2001-3785

## Sujets abordés

### Lettre d'invitation à la consultation publique

- 1 commentaire

### Impact sur le stationnement sur rue

- 2 commentaires

### Augmentation du bruit pour les voisins

- 1 commentaire

# Rapport de consultation

## Statistiques

### Consultation virtuelle

- 4 personnes ont pris parole

### Consultation écrite

- 5 courriels ont été reçus
- 0 lettre reçue

# L-2001-3785

## Sujets abordés (suite)

### Perte de la valeur d'une habitation voisine

- 1 commentaire

### Relocalisation de commerçants

- 2 commentaires, incluant 1 pétition signée par 625 personnes (en date du 5 juillet 2021)

### Aspect social et amélioration du projet (représentant du requérant)

- 1 commentaire

# Rapport de consultation

## Commentaire à propos de la lettre d'invitation à la consultation virtuelle

- Un résidant mentionne qu'il n'a pas reçu la lettre d'invitation pour la consultation publique virtuelle

## Commentaires à propos de l'impact du projet sur le stationnement sur rue

- Deux commentaires mentionnent qu'il n'est pas assuré que les 42 cases intérieures destinées aux employés seront pleinement utilisées. Un commentaire s'inquiète si le stationnement sera payant.
- Deux commentaires mentionnent que le nombre de cases prévu pour le projet ne sera pas suffisant pour les employés et visiteurs et qu'il y aura un débordement sur les rues voisines. Pour ces raisons, une des personnes demande que le conseil municipal n'adopte pas le règlement.

# Rapport de consultation

## **Commentaire à propos de l'augmentation du bruit pour les voisins**

- Un commentaire questionne la hauteur du mur antibruit et son efficacité

## **Commentaire à propos de la perte de la valeur des propriétés voisines**

- Un commentaire mentionne que l'agrandissement du CHSLD va affecter à la baisse la valeur des habitations adjacentes

# Rapport de consultation

## Commentaires à propos de la relocalisation des commerçants

- Deux commentaires mentionnent qu'il n'est pas évident pour les commerçants de se relocaliser facilement dans le quartier, qu'il peut y avoir une perte de leur clientèle et que ceci engendre des coûts pour eux
- Une pétition électronique signée par 625 personnes en date du 5 juillet 2021 demandant de ne pas modifier le règlement L-2000 pour les raisons suivantes :
  - la destruction du centre commercial implique la relocalisation de 6 commerces : clinique de massothérapie, bureau de notaire, salon de coiffure, restaurant, poissonnerie, centre pour enfants en difficulté;
  - clientèle établie et fidélisée vient du quartier;
  - enjeux de relocalisation (trouver local à proximité de la clientèle; difficulté de trouver un local aux mêmes dimensions et coûts; implique frais dont ceux de déménagement et d'amélioration locative; stress)

# Rapport de consultation

## Commentaire à propos de l'aspect social et de l'amélioration du projet (représentant du requérant)

- Un commentaire mentionne que l'agrandissement du CHSLD répond à un besoin pour la population lavalloise et que le projet a été modifié pour répondre aux attentes de la Ville (augmentation du nombre de cases de stationnement, écran antibruit, augmentation du verdissement)



# Rapport de consultation

## Principaux enjeux

- La relocalisation de 6 commerces.
- Impacts sur les deux résidences voisines.
- Risque d'augmentation du stationnement sur rue.
- Intérêt public d'améliorer l'offre en CHSLD.
- Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les citoyens n'ont donc pas la possibilité de s'opposer par voie référendaire. La décision du comité exécutif et du conseil municipal d'adopter le règlement sera finale et sans appel.
- La Ville doit décider si le règlement L-2001-3785 sera adopté, avec ou sans modification, afin d'autoriser l'agrandissement du CHSLD.

# Rapport de consultation

## Statistiques

### Consultation virtuelle

- 1 personne a pris parole

### Consultation écrite

- 0 courriel reçu
- 0 lettre reçue

# L-2001-3786

## Sujets abordés

### Processus demande d'approbation référendaire

- 1 question

### Construction du secteur

- 1 commentaire

# Rapport de consultation

## Commentaires à propos du projet de règlement L-2001-3786

- Une question afin de savoir comment faire une demande d'approbation référendaire
- Un commentaire mentionnant qu'elle ne sait pas si elle est pour ce projet. La personne est partie de Montréal pour avoir plus d'espaces verts, moins de bruit et il y a beaucoup de constructions dans ce secteur depuis 3 ans

# Rapport de consultation

## Principal enjeu

- La Ville doit décider si le second projet de règlement L-2001-3786 sera adopté, avec ou sans modification, afin d'autoriser une habitation multifamiliale isolée et des commerces en mixité avec l'habitation multifamiliale isolée, selon les dispositions particulières prévues.